

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2010

Août 2011

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2010

par Gabrielle Larente, avec la collaboration de Katia Bélanger et Alexis Labrosse, de la Direction de l'information sur le travail

La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des renseignements factuels et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2010 centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant un portrait statistique des dix dernières années. Des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs en 2010, de même que la définition des concepts utilisés sont présentés en annexe.

Table des matières

Faits saillants	5
Conflits du travail selon la compétence législative.	6
Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique.	7
Conflits du travail selon l'affiliation syndicale	9
Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	9
Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée	11
Les arrêts de travail dans le secteur privé - Québec, Ontario et autres provinces	15
Conclusion	17
 Annexe I	
Graphique 1 Nombre d'arrêts de travail au Québec, 2001-2010	18
Graphique 2 Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2001-2010	18
Graphique 3 Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2001-2010	18
 Annexe II	
Liste des grèves et des lock-out en 2010 (100 travailleurs et plus)	19
 Annexe III	
Notes techniques (définition des concepts)	23
 Liste des tableaux	
Tableau 1 Données globales sur les conflits du travail, Québec, 2001-2010	5
Tableau 2 Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 2001-2010	6
Tableau 3 Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 2001-2010.	7
Tableau 4 Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2010.	8
Tableau 5 Conflits du travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2010	9
Tableau 6 Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2010.	10
Tableau 7 Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2010	10
Tableau 8 Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2010	11
Tableau 9 Conflits du travail selon les régions administratives, Québec, 2010	12
Tableau 10 Conflits du travail selon le mois, Québec, 2010.	13
Tableau 11 Conflits du travail ayant pris fin en 2010 selon la durée en jours ouvrables, Québec.	13
Tableau 12 Conflits du travail ayant pris fin en 2010 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec	14
Tableau 13 Conflits du travail ayant pris fin en 2010 selon les jours personnes perdus, Québec	15
Tableau 14 Arrêts de travail - Secteur privé Comparaison Québec, Ontario et autres provinces (2004 à 2010)	15

Faits saillants

2010 : Augmentation importante du nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail

Alors que l'année 2009 avait été marquée par une baisse notable du nombre d'arrêts de travail, soit 60 comparativement à 86 en 2008, 2010 a vu ce nombre progresser de 15 % pour atteindre 69 conflits du travail (tableau 1). Il s'agit du deuxième plus grand nombre de conflits enregistré au cours des cinq dernières années de référence. Parallèlement à cela, le nombre de travailleurs touchés a un peu plus que triplé, passant de 11 281 en 2009 à 34 585 en 2010. Cette hausse se traduit par une importante augmentation du nombre moyen de travailleurs touchés par un conflit. Alors qu'en 2009, environ 188 travailleurs étaient touchés lors d'un arrêt de travail, en 2010, ce nombre a grimpé à 501.

	Conflits		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus		Durée moyenne	
	déclenchés dans l'année	en vigueur au cours de l'année	Total	en moyenne par conflit	Nombre	% du temps ² travaillé	en jours civils	en jours ouvrables
2001	91	112	52 597	470	488 867	0,06	55	45
2002	95	109	22 094	203	1 009 517	0,11	57	44
2003	96	115	17 925	156	876 879	0,10	74	59
2004	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75	60
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
2006	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
2007	44	51	8 365	164	187 236	0,02	67	44
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	66	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	86	69
2010	60	69	34 585	501	242 743	0,02	60	44
Moyenne	75	91	31 060	313	572 763	0,06	70	50

1. Les données pour l'année 2010 présentées dans ce bilan sont préliminaires.

2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de la Revue chronologique de la population active de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XVB. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

On constate que malgré ces hausses, le nombre de jours-personnes perdus a diminué, passant de 318 205 en 2009 à 242 743 en 2010, un écart explicable par la durée moyenne des conflits du travail, en jours ouvrables, pour laquelle une diminution de près de 36 % a été observée (passant de 69 jours en 2009 à 44 en 2010) lors de la même période.

Conflits du travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois régissent les rapports collectifs de travail, notamment le *Code du travail* du Québec et le *Code canadien du travail*, selon les activités des entreprises visées. Au cours de la dernière année, tous les conflits du travail survenus au Québec, sauf un (tableau 2), étaient associés à des entreprises et à des organismes dont les relations du travail sont régies par une loi de compétence provinciale, soit 68 conflits (98,6 %). Le seul conflit de compétence fédérale touchait le secteur des transports (l'Association des employeurs maritimes).

	Conflits du travail ¹					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total
	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N
2001	107	95,5	5	4,5	112	39,4	74,9	13,2	25,1	52,6	449,8	92	39,1	8	488,9
2002	101	92,7	8	7,3	109	18,4	83,2	3,7	16,8	22,1	527,1	52,2	482,4	47,8	1 009,5
2003	108	93,9	7	6,1	115	15,6	87,2	2,3	12,8	17,9	678,9	77,4	197,9	22,6	876,9
2004	119	90,2	13	9,8	132	16,4	46,8	18,7	53,2	35,1	590,9	81,8	131,3	18,2	722,1
2005	130	100	0	0	130	114,7	100	0	0	114,7	1 451	100	0	0	1 451
2006	41	95,3	2	4,7	43	5,3	98,8	0,1	1,2	5,4	140,7	97	4,6	3	145,2
2007	48	94,1	3	5,9	51	7,6	90,3	0,8	9,7	8,4	168,8	90,1	18,4	9,9	187,2
2008	85	98,8	1	1,2	86	8,4	98,3	0,1	1,7	8,6	280,5	98,1	5,4	1,9	285,8
2009	57	95,0	3	5,0	60	11,0	96,5	0,4	3,5	11,3	298,0	93,7	20,0	6,3	318,0
2010	68	98,6	1	1,4	69	33,8	97,6	0,8	2,4	34,6	239,0	98,6	3,3	1,4	242,7
Moy.	86	95,6	4	4,4	90	27,0	87,1	4,0	12,9	31,1	482,5	84,2	90,2	15,8	572,7

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

À l'instar des années précédentes, la grande majorité des travailleurs touchés (97,6 %) et des jours-personnes perdus (98,6 %) relevait, en 2010, de conflits de compétence provinciale. Quant au seul conflit du travail de compétence fédérale répertorié pour cette même période, il n'a touché que 2,4 % des travailleurs en arrêt de travail et a représenté 1,4 % des jours-personnes perdus, soit le plus faible taux de la période de référence, à l'exception de 2005, où il n'y avait eu aucun conflit de compétence fédérale.

Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique

Alors qu'en 2007, 2008 et 2009, plus de quatre conflits de compétence provinciale sur cinq se retrouvaient dans le secteur privé, en 2010, cette proportion a chuté à deux conflits sur trois (tableau 3).

Ainsi, en 2010, 45 des 68 conflits du travail de compétence provinciale ont été déclarés dans le secteur privé et ont occasionné la perte de 176 915 jours de travail, soit 73,9 % du total, comparativement à 62 508 jours-personnes perdus (26,1 %) dans le secteur public. Malgré cela, il est intéressant de mentionner qu'en 2010, les 45 conflits du travail du secteur privé n'ont touché que 3 243 (9,6 %) des travailleurs, alors que les 23 conflits du secteur public en ont touché 30 512 (90,4 %).

	Conflits du travail ¹					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Secteur privé		Secteur public ²		Total	Secteur privé		Secteur public		Total	Secteur privé		Secteur public		Total
	N	%	N	%		N	%	N	%		N	%	N	%	
2001	90	84,1	17	15,9	107	30,1	76,4	9,3	23,6	39,4	421,6	93,7	28,2	6,3	449,8
2002	91	90,1	10	9,9	101	17,8	96,6	0,6	3,4	18,4	516,2	97,9	10,9	2,1	527,1
2003	89	82,4	19	17,6	108	13,0	83,3	2,6	16,7	15,6	664	97,8	15	2,2	678,9
2004	104	87,4	15	12,6	119	11,6	70,9	4,8	29,1	16,4	430,9	72,9	160	27,1	590,9
2005	81	62,3	49	37,7	130	17,3	15,1	97,4	84,9	114,7	286	19,7	1 165	80,3	1 451
2006	38	92,7	3	7,3	41	3,4	65,0	1,9	35	5,3	137,9	98,1	2,7	1,9	140,7
2007	40	83,3	8	16,7	48	5,7	75,7	1,8	24,3	7,6	165,6	98,1	3,2	1,9	168,8
2008	75	88,2	10	11,8	85	5,0	59,9	3,4	40,1	8,4	244,5	87,2	36,0	12,8	280,5
2009	49	86,0	8	14,0	57	3,5	32,1	7,4	67,9	10,9	233,9	78,4	64,3	21,6	298,2
2010	45	66,2	23	33,8	68	3,2	9,6	30,5	90,4	33,8	176,9	73,9	62,5	26,1	239,4
Moy.	70	81,4	16	18,6	86	11,1	41,0	15,9	59,0	27,0	327,7	67,9	154,7	32,1	482,5

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et péripublic (des organismes et sociétés d'État) ainsi que les municipalités.

Depuis les dix dernières années, c'est en 2005 que le plus grand nombre de travailleurs touchés par un conflit de travail dans le secteur public a été observé, alors qu'il y en avait eu 97 376. L'année 2010 vient au deuxième rang avec ses 30 512 travailleurs touchés, soit près de quatre fois plus qu'en 2009, alors que 7 390 travailleurs ont été affectés. D'ailleurs, au cours de la dernière décennie, c'est en 2010 qu'on note la plus faible part de travailleurs impliqués du secteur privé, soit 9,6 %, alors que le plus faible taux précédemment enregistré avait été de 15,1 % (17 321) en 2005.

Tableau 4 Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2010				
	Conflits du travail ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
			N	%
PROVINCIALE	68	33 755	239 424	98,6
Secteur secondaire	20	1 750	107 996	44,5
Imprimerie, édition et industries connexes	2	190	65 933	27,2
Industries chimiques	1	30	3 090	1,3
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	22	155	0,1
Industries de la machinerie (sauf électrique)	1	64	416	0,2
Industries des aliments	3	489	3 009	1,2
Industries des boissons	1	100	200	0,1
Industries des produits électriques et électroniques	3	242	16 959	7,0
Industries des produits en matière plastique	2	165	4 577	1,9
Industries des produits minéraux non métalliques	1	17	1 105	0,5
Industries du meuble et des articles d'ameublement	3	266	8 868	3,7
Industries du papier et des produits en papier	2	165	3 684	1,5
Secteur tertiaire	48	32 005	131 427	54,1
Autres commerces de détail	1	16	920	0,4
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	2	72	5 959	2,5
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	4	61	7 985	3,3
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	2	313	23 920	9,9
Commerces de gros de produits divers	2	54	396	0,2
Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	94	616	0,3
Entreposage	1	6	84	0,0
Hébergement	2	82	11 956	4,9
Restauration	3	333	14 633	6,0
Services de divertissements et de loisirs	1	73	146	0,1
Services d'enseignement	14	29 934	56 934	23,5
Services des administrations locales	6	556	5 399	2,2
Services de santé et services sociaux	6	72	1 287	0,5
Services personnels et domestiques	1	7	861	0,4
Sociétés des assurances	1	332	332	0,1
FÉDÉRALE	1	830	3 320	1,4
Secteur tertiaire	1	830	3 320	1,4
Transports	1	830	3 320	1,4
			131 428	
TOTAL	69	34 585	242 743	100,0

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Par ailleurs, à l'instar des 10 dernières années, c'est dans le secteur tertiaire (tableau 4) que se concentraient, en 2010, le plus grand nombre d'arrêts de travail (49), de travailleurs touchés (32 835) et de jours-personnes perdus (134 747), représentant respectivement 71 %, 94,9 % et 55,5 % du total de l'année. C'est dans les services d'enseignement que l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs touchés (29 934) et de jours-personnes perdus (56 934), représentant 23,5 % du total de 2010.

Au cours de la dernière année, quelques conflits majeurs ont retenu l'attention, soit ceux du Journal de Montréal (250 salariés, 65 179 jours-personnes perdus), des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (1 500 salariés, 28 500 jours-personnes perdus), des commissions scolaires (13 unités d'accréditation, 28 434 salariés et 28 434 jours-personnes perdus) et de Provigo Distribution (296 salariés, 23 714 jours-personnes perdus).

Conflits du travail selon l'affiliation syndicale

Alors qu'en 2009 55 % des arrêts de travail impliquaient la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et 36,7 %, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), en 2010, la FTQ a été impliquée dans 24 arrêts de travail (tableau 5), exactement comme la CSN, avec une part de 34,8 % chacune. Toutefois, 3 083 travailleurs affiliés à la FTQ ont été touchés par un conflit, comparativement à 2 806 à la CSN. Quant aux syndicats indépendants, ils ont été impliqués dans 15 conflits et ont représenté 82,6 % (28 560) des salariés en arrêt de travail.

	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	6	8,7	136	0,4	19 800	8,2
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	24	34,8	2 806	8,1	146 545	60,4
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	24	34,8	3 083	8,9	46 700	19,2
Indépendant	15	21,7	28 560	82,6	29 698	12,2
Total	69	100	34 585	100	242 743	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Enfin, plus de la moitié (60,4 %) des jours-personnes perdus est associée à la CSN et 19,2 % à la FTQ. De plus, de 2009 à 2010, les syndicats indépendants et la CSD ont connu une forte augmentation de leur implication dans des conflits, voyant cette dernière passer respectivement de 0 à 12,2 % et de 1,7 à 8,2 % au regard des jours-personnes perdus.

Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 6) indique que 72,5 % d'entre eux sont des grèves, 17,3 % (dont 15,9 % de compétence provinciale et 1,4 % de compétence fédérale) des lock-out, et 10,1 % l'une ou l'autre de ces formes. En outre, les grèves ont occasionné près de la moitié (46,2 %) des jours-personnes perdus et touché 93,9 % des travailleurs en arrêt de travail.

Tableau 6 Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2010						
	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Compétence provinciale						
Grèves	50	72,5	32 488	93,9	112 074	46,2
Grèves et lock-out ²	7	10,1	390	1,1	69 481	28,6
Lock-out	11	15,9	877	2,5	57 869	23,8
Total partiel	68	98,6	33 755	97,6	239 423	98,6
Compétence fédérale						
Grèves	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Grèves et lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Lock-out	1	1,4	830	2,4	3320	1,4
Total partiel	1	1,4	830	2,4	3320	1,4
Total	69	100	34 585	100	242 743	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. La catégorie Grèves et lock-out regroupe ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Le déclenchement des conflits du travail (tableau 7) survient surtout lors de la négociation du renouvellement de la convention collective. En 2010, 61 des 69 arrêts de travail ont pris naissance dans une telle situation, visant 99,7 % des travailleurs concernés, et ont provoqué 238 383 jours-personnes perdus (98,2 %), alors que seulement 8 conflits (11,6 %) ont été déclenchés au moment de la négociation d'une première convention collective. Aucun conflit n'est survenu dans le cadre de la négociation d'une réouverture de convention collective ou en cours de convention.

Tableau 7 Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2010						
	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
En cours de convention	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Négociation d'une première convention	8	11,6	100	0,3	4 361	1,8
Négociation d'un renouvellement	61	88,4	34 485	99,7	238 383	98,2
Négociation réouverture	0	0,0	0	0,0	0	0
Total	69	100	34 585	100	242 743	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Au cours de l'année 2010, l'horaire de travail a constitué le principal facteur qui a occasionné la perte d'un plus grand nombre de jours de travail (tableau 8), soit 82 464 (34 %). Aux deuxième et troisième rangs viennent les dispositions concernant le salaire (18,1 %) et la sous-traitance (12,8 %). Par ailleurs, les dispositions relatives au plancher d'emploi ont occasionné seulement 12 % des jours-personnes perdus, mais ont touché le plus grand nombre de travailleurs (28 973). Quant à celles sur l'augmentation des salaires, elles représentent le tiers (33,3 %) des conflits de l'année. Les dispositions concernant la charge de travail ont connu une forte augmentation comparativement à 2009, atteignant 11,7 % des jours-personnes perdus en 2010, alors qu'elles étaient à l'origine de la perte de 1,8 % des jours de travail lors de l'année précédente.

	Conflits du travail ¹			Travailleurs touchés			Jours-personnes perdus		
	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total
Ancienneté	1	--	1	6	--	6	84	--	84
Augmentation générale des salaires	23	--	23	1 398	--	1 398	43 539	--	43 539
Charge de travail	1	--	1	1 500	--	1 500	28 500	--	28 500
Diminution générale des salaires	1	--	1	332	--	332	332	--	332
Durée de la convention	1	--	1	49	--	49	5 274	--	5 274
Horaire de travail	4	--	4	402	--	402	82 464	--	82 464
Motif non précisé	13	--	13	330	--	330	14 935	--	14 935
Mutation, supplantation, promotion ou mise à pied	1	--	1	11	--	11	754	--	754
Périodes de repos et de repas	2	--	2	39	--	39	1 171	--	1 171
Plancher d'emploi	15	--	15	28 973	--	28 973	29 073	--	29 073
Prestations de retraite et assurances	4	--	4	223	--	223	2 136	--	2 136
Sécurité d'emploi	--	1	1	--	830	830	--	3 320	3 320
Soustraitance	2	--	2	492	--	492	31 162	--	31 162
TOTAL	68	1	69	33 755	830	34 585	239 423	3 320	242 743

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La distribution des conflits du travail selon les régions administratives (tableau 9) montre qu'à elles seules, la Montérégie et Montréal regroupaient presque la moitié des conflits de travail (33 conflits, 47,8 %) et un peu plus de 60 % des travailleurs touchés (21 472 sur 34 585) et des jours-personnes perdus (152 342 sur 242 743). Si, en 2009, Montréal était la région qui, avec 8 396 salariés impliqués dans un arrêt de travail (74,4 % du nombre total), affichait le plus grand nombre de travailleurs touchés par un conflit, en 2010, elle conserve toujours cette position, mais avec plus du double de travailleurs impliqués (17 754), représentant cette fois-ci 51,3 % du total des travailleurs. En ce qui concerne le nombre de jours-personnes perdus, c'est également à Montréal qu'il est le plus élevé (120 304), suivi de la Montérégie (32 038) et de la Capitale-Nationale (26 996). Enfin, notons que c'est à Laval que l'on retrouve la plus grande part de travailleurs touchés par rapport à l'emploi, soit 2,62 %.

Tableau 9
Conflits du travail selon les régions administratives, Québec, 2010

	Conflits du travail ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		Travailleurs touchés par rapport à l'emploi ²
			N	%	%
Abitibi-Témiscamingue	1	10	793	0,3	0,01
Bas-Saint-Laurent	1	49	5 274	2,2	0,05
Capitale-Nationale	4	972	26 996	11,1	0,27
Centre-du-Québec	0	0	0	0,0	0,00
Chaudière-Appalaches	1	11	217	0,1	0,01
Côte-Nord	0	0	0	0,0	0,00
Estrie	4	392	16 296	6,7	0,27
Lanaudière	2	46	2 060	0,8	0,02
Laurentides	5	3 187	4 197	1,7	1,13
Laval	1	5 298	5 298	2,2	2,62
Mauricie	8	382	24 457	10,1	0,33
Montérégie	15	3 718	32 038	13,2	0,51
Montréal	18	17 754	120 304	49,6	1,87
Outaouais	6	2 745	3 408	1,4	1,43
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	21	1 406	0,6	0,02
Québec plus autre(s) province(s)	0	0	0	0,0	N.D. ³
Total	69	34 585	242 743	100	0,88⁴

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi a été établi en utilisant, comme dénominateur, la moyenne annuelle de l'emploi par région. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des données de la *Revue chronologique de la population active* de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XVB.

3. N.D. : non disponible.

4. Le calcul du pourcentage total des travailleurs touchés par rapport à l'emploi tient compte de l'ensemble des travailleurs concernés par les conflits au cours de l'année.

Alors qu'en 2009, les périodes au cours desquelles le plus grand nombre de conflits déclenchés (tableau 10) correspondaient aux mois de juin et octobre, avec 6 conflits chacun, en 2010, c'est en juin qu'il y en a eu le plus, soit 19. D'ailleurs, au cours de ce mois, 28 711 travailleurs ont été touchés par le déclenchement d'un conflit alors qu'au total 29 289 travailleurs vivaient un conflit du travail. Au regard des jours-personnes perdus, au cours de la première moitié de l'année seulement, on remarque la perte de 161 360 jours de travail, les mois de mars (32 651) et de juin (42 576) contribuant fortement à ce nombre.

Tableau 10 Conflits du travail selon le mois, Québec, 2010						
	Conflits déclenchés durant le mois		Conflits en cours ¹ durant le mois			
	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
					N	%
Janvier	3	209	12	1 523	17 035	7,0
Février	2	1 506	13	2 590	21 391	8,8
Mars	0	0	12	2 394	32 651	13,5
Avril	6	557	15	2 532	27 471	11,3
Mai	5	122	14	891	20 236	8,3
Juin	19	28 711	30	29 289	42 576	17,5
Juillet	7	1 263	15	1 529	13 154	5,4
Août	4	100	14	479	12 654	5,2
Septembre	2	70	14	532	13 373	5,5
Octobre	2	422	15	948	14 451	6,0
Novembre	7	281	18	751	13 712	5,6
Décembre	3	333	15	836	14 040	5,8
Total	60	33 754	69	34 585	242 743	100

1. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les conflits et les travailleurs touchés, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Des 69 conflits en cours en 2010, 58 ont pris fin pendant cette même année (tableau 11). Environ les deux tiers (63,8 %) de ces conflits ont duré 14 jours ouvrables et moins et ont occasionné la perte de 36 442 jours de travail (16,8 %). Par ailleurs, les 12 conflits ayant eu une durée de 50 jours ouvrables et plus ont causé la perte de 123 149 jours de travail (56,8 %). Il est intéressant de constater que 30 289 travailleurs ont été impliqués dans des conflits de moins de cinq jours, ce qui représente 88,6 % des travailleurs ayant vécu la fin d'un arrêt de travail en 2010.

Tableau 11 Conflits du travail ayant pris fin en 2010 ¹ , selon la durée en jours ouvrables, Québec							
	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²		Durée moyenne en jours ouvrables
	N	%	N	%	N	%	
Moins de 5 jours ouvrables	24	41,4	30 289	88,6	32 926	15,2	1,3
De 5 à 14	13	22,4	434	1,3	3 516	1,6	8,8
De 15 à 24	4	6,9	1 547	5	29 513	13,6	19,8
De 25 à 49	5	8,6	825	2,4	27 769	12,8	35,6
De 50 à 99	6	10,3	775	2,3	50 352	23,2	69,7
De 100 à 199	3	5,2	96	0,3	10 641	4,9	114,7
200 et plus	3	5,2	228	0,7	62 156	28,7	301,0
Total	58	100	34 194	100	216 873	100	35,7

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2010, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Par ailleurs, les unités de négociation de moins de 25 travailleurs ainsi que celles de 100 à 499 ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits terminés en 2010 (tableau 12). Ce sont au total 33 conflits (56,9 %) qui ont eu lieu dans ces unités. Les jours-personnes perdus sont surtout associés aux unités de 100 à 499 travailleurs (127 786) et à celles de 1 000 à 4 999 travailleurs (41 184). Toutefois, on retrouve le plus grand nombre de travailleurs touchés (14 184) dans les unités de 1 000 à 4 999 travailleurs. Enfin, les unités de négociation de 5 000 travailleurs et plus ont été impliquées dans seulement 2 conflits ayant pris fin en 2010, mais ont touché pas moins de 13 651 travailleurs (39,9 %).

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 travailleurs	20	34,5	250	0,7	15 221	7,0
De 25 à 49	7	12,1	251	0,7	10 723	4,9
De 50 à 99	6	10,3	450	1,3	3 851	1,8
De 100 à 499	13	22,4	3 441	10,1	127 786	58,9
De 500 à 999	3	5,2	1 967	5,8	4 457	2,1
1 000 à 4 999	7	12,1	14 184	41,5	41 184	19,0
5 000 et plus	2	3,4	13 651	39,9	13 651	6,3
Total	58	100	34 194	100	216 873	100

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.
2. Pour les conflits ayant pris fin en 2010, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Alors qu'en 2009 les unités de négociation de 25 à 49 travailleurs et celles de 50 à 99 étaient celles où l'on retrouvait le plus de conflits du travail (55 %) terminés en cours d'année, en 2010, on y a observé 22,4 % des conflits, visant 2 % des travailleurs, comparativement à 32,5 % l'année précédente et 6,7 % des jours-personnes perdus plutôt que 40,3 % en 2009.

Enfin, c'est dans la catégorie des conflits ayant occasionné de 100 à 499 jours-personnes perdus que l'on retrouve le plus (16) de conflits terminés en 2010. Ce sont toutefois les 4 conflits ayant occasionné de 10 000 à 49 999 jours-personnes perdus qui ont causé la plus grande perte de jours de travail (88 793). Cependant, les plus fortes concentrations de travailleurs touchés se trouvent dans les conflits ayant causé de 1 000 à 4 999 (40,7 %) et de 5 000 à 9 999 (40,6 %) jours perdus. Un seul conflit ayant causé 50 000 jours-personnes perdus et plus a pris fin en 2010; il a touché 200 travailleurs et occasionné près du quart des jours perdus (53 400, 24,6 %).

Tableau 13
Conflits du travail ayant pris fin en 2010¹ selon les jours-personnes perdus, Québec

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 100 jours-personnes	11	19,0	272	0,8	548	0,3
De 100 à 499	16	27,6	1 981	5,8	4 265	2,0
De 500 à 999	7	12,1	1 291	3,8	4 686	2,2
De 1 000 à 4 999	15	25,9	13 917	40,7	38 809	17,9
De 5 000 à 9 999	4	6,9	13 896	40,6	26 372	12,2
De 10 000 à 49 999	4	6,9	2 637	7,7	88 793	40,9
50 000 et plus	1	1,7	200	0,6	53 400	24,6
Total	58	100	34 194	100	216 873	100

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2010, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit

Les arrêts de travail dans le secteur privé – Québec, Ontario et autres provinces

Tableau 14
Arrêts de travail - Secteur privé
Comparaison Québec, Ontario et autres provinces (2004 à 2010)

	Québec				Ontario				Autres provinces			
	Arrêts de travail ¹	Salariés touchés	Jours-personnes perdus (JPP)	Nombre moyen de JPP par arrêt de travail	Arrêts de travail	Salariés touchés	Jours-personnes perdus (JPP)	Nombre moyen de JPP par arrêt de travail	Arrêts de travail	Salariés touchés	Jours-personnes perdus (JPP)	Nombre moyen de JPP par arrêt de travail
2004	93	8 769	433 720	4 663,7	75	19 156	428 170	5 708,9	39	7 102	221 390	5 676,7
2005	75	7 609	209 300	2 790,7	58	8 764	323 780	5 582,4	31	8 831	347 770	11 218,4
2006	37	3 662	141 225	3 816,9	54	18 980	238 000	4 407,4	27	2 900	189 358	7 013,3
2007	33	3 478	136 990	4 151,2	53	20 719	333 885	6 299,7	44	12 029	704 602	16 013,7
2008	71	5 721	273 470	3 851,7	44	13 058	166 100	3 775,0	23	2 781	117 110	5 091,7
2009	42	3 342	249 310	5 936,0	47	8 925	791 850	16 847,9	20	2 363	125 590	6 279,5
2010	41	3 300	181 601	4 429,3	52	10 700	692 517	13 317,6	31	3 481	173 950	5 611,3

1. Le nombre d'arrêts de travail correspond à ceux « en cours » durant l'année civile. Cela signifie que des conflits peuvent être comptabilisés dans plus d'une année. Les arrêts de travail provenant d'établissements de juridiction fédérale ainsi que les conflits multi-provinces ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Source : Direction de l'information sur les milieux de travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, juin 2011.

Compilations et calculs : Direction de l'information sur le travail, ministère du Travail

Les renseignements permettant d'établir des comparaisons en ce qui concerne les arrêts de travail du secteur privé survenus au Québec, en Ontario et dans les autres provinces canadiennes sont fournis par la Direction de l'information sur les milieux de travail du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Elles apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Il est important de préciser certains éléments afin de bien saisir la teneur de ces renseignements. Tout d'abord, les données compilées dans cette section ne couvrent que le secteur privé. De plus, pour les arrêts de travail survenus au Québec, seulement ceux des domaines d'activité de compétence provinciale sont pris en compte. Les données réfèrent aux conflits de travail en cours, par province, durant l'année civile.

D'une manière générale, le tableau 14 laisse voir de façon marquante que le nombre d'arrêts de travail dans le secteur privé a diminué depuis 2004, et ce, pour l'ensemble des régions étudiées. Ainsi, il a diminué de 55,9 % au Québec, de 30,6 % en Ontario et de 20,5 % dans les autres provinces du Canada. Toutefois, de 2009 à 2010, le nombre d'arrêts de travail a diminué au Québec (2,4 %) et a augmenté en Ontario (10,6 %) et dans les autres provinces du pays (55 %). De plus, comparativement à l'année 2009, qui avait été marquée par une baisse du nombre de salariés touchés, en 2010, une hausse de ce nombre a été constatée en Ontario (19,9 %) ainsi que dans les autres provinces (47,3 %). Au Québec, par contre, on remarque une légère diminution (1,3 %) du nombre de salariés touchés.

Alors que depuis 2004, au Québec, le nombre d'arrêts de travail diminuait constamment et que 2008 avait été marquée par une forte augmentation de ce nombre (71 conflits, 115,2 %), pour les années 2009 et 2010, ce sont plutôt 42 et 41 conflits de travail qui ont été respectivement observés. Par ailleurs, en ce qui concerne le nombre de jours-personnes perdus, une baisse de 27,2 % a été enregistrée en 2010. Au regard du nombre moyen de jours-personnes perdus par arrêt de travail, si 2009 avait été marquée par une hausse de 54,1 %, on a plutôt observé une baisse de 25,4 % qui a été observée pour 2010. Enfin, au Québec, pour la même année, on dénombre 11 arrêts de travail de moins qu'en Ontario (41 comparé à 52), mais 10 de plus que dans les autres provinces du Canada (31).

En Ontario, l'année 2010 s'est révélée peu commune au regard des jours-personnes perdus (692 517), tout comme l'avait été l'année 2009 (791 850). Alors qu'en 2009, une augmentation de 377 % avait été observée, le nombre de jours-personnes perdus a plutôt diminué de 12,5 % en 2010, malgré une hausse de 5 conflits. Il s'agit du troisième plus haut niveau jamais observé pour la période de 2004 à 2010, toutes provinces confondues. Parallèlement à cela, en 2010, le nombre moyen de jours-personnes perdus a diminué de 21 %, alors qu'au cours de l'année précédente il avait connu une très forte hausse, soit de 346,3 %.

Dans les autres provinces du Canada, le nombre d'arrêts de travail est passé de 20 en 2009 à 31 en 2010, soit une hausse de 55 %. Quant à la quantité de jours-personnes perdus, elle a aussi augmenté de 38,5 %. Par contre, le nombre moyen de jours-personnes perdus par arrêt de travail a diminué de 10,6 % pour la même année, suivant la même tendance qu'au Québec et en Ontario.

Pour finir, trois graphiques sont présentés à l'annexe I. Le premier illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 2001 à 2010, tandis que les deux autres font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail et du nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années. L'annexe II dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2010 dans les unités de négociation de 100 travailleurs et plus. L'annexe III explique la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

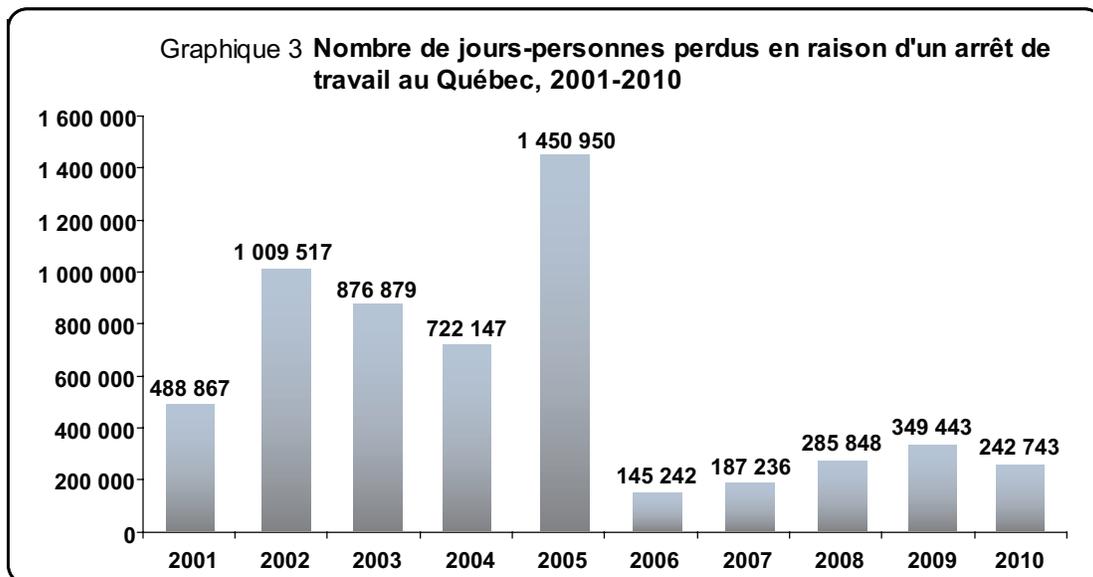
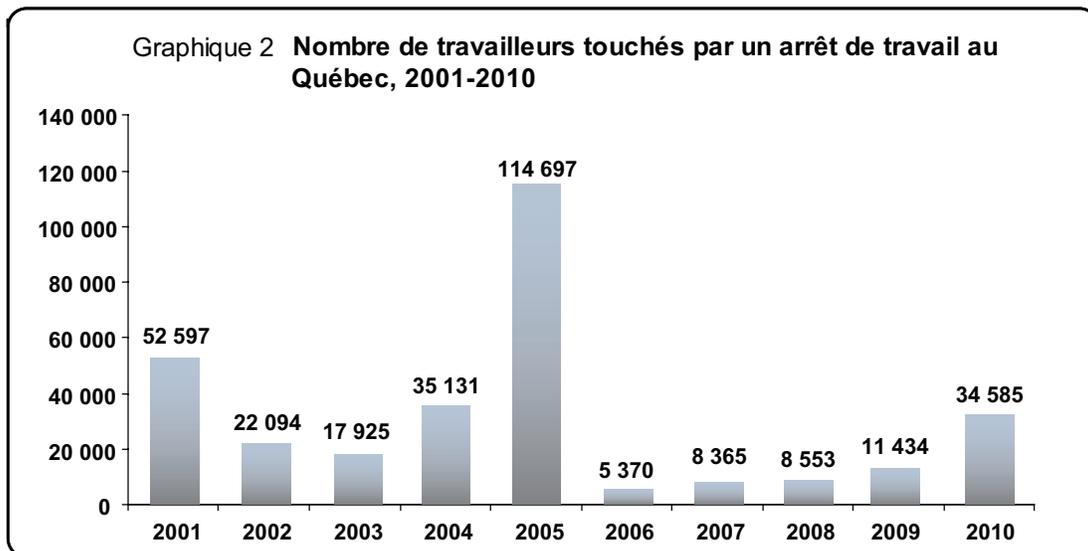
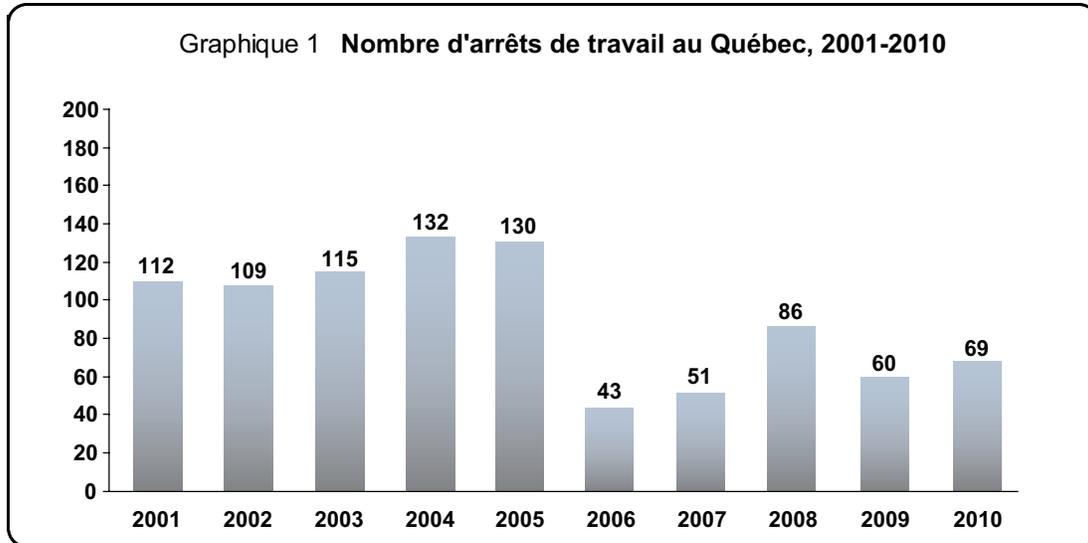
Conclusion

Le nombre d'arrêts de travail observé en 2010 a augmenté de 15 % par rapport à l'année 2009 (tableau 1), alors que celui-ci avait diminué de 30 %, comparativement à celui de 2008. Au cours de l'année, des 69 conflits en cours, seulement 9 ont été déclenchés avant 2010 et la totalité des conflits a touché 34 585 travailleurs, ce qui constitue le quatrième plus haut niveau au cours des 10 dernières années, représentant le triple de l'année précédente. D'ailleurs, en moyenne 501 travailleurs ont été touchés par un conflit. Il s'agit du deuxième plus haut taux de la période de référence après celui de 2005, où on en comptait 882. Cependant, en 2010, il y a eu moins de jours-personnes perdus qu'en 2009 (242 743 contre 318 205).

Tous les conflits recensés, sauf un (68 sur 69), étaient de compétence provinciale (tableau 2) et les deux tiers de ceux-ci (45) provenaient du secteur privé (tableau 3), plus particulièrement du secteur tertiaire (48 conflits, tableau 4). Dans 72,5 % des cas, il s'agissait de grèves (tableau 6) et le principal point en litige (tableau 8) touchait, tout comme en 2009, l'augmentation générale des salaires (36,7 % en 2009 et 33,3 % en 2010). Cependant, l'horaire de travail a suscité, en 2010, la plus grande perte de jours-personnes perdus (34 %).

En dernier lieu, les conflits s'étant terminés en 2010 ont eu une durée moyenne de 35,7 jours ouvrables (tableau 11) et ont touché des unités de négociation de 25 travailleurs et moins (tableau 12) dans plus du tiers des cas (34,5 %).

Annexe I



Annexe II

Liste des grèves et des lock-out en 2010 (100 travailleurs et plus)					
Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Journal de Montréal, division de Groupe Québecor inc. Montréal Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal Fédération nationale des communications CSN Grève et lock-out	Imprimerie, édition et industries connexes	250	131 785	2009-01-24 -----	Horaire de travail
Systèmes et câbles d'alimentation Prysmian Canada ltée Saint-Jean-sur-Richelieu Syndicat des Métallos, section locale 8428 FTQ Grève	Industries des produits électriques et électroniques	200	53 400	2009-04-01 2010-04-21	Horaire de travail
Ville de Montréal Montréal Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, section locale 301) FTQ Grève	Services des administrations locales	402	12 654	2009-08-31 2010-03-05	Augmentation générale des salaires
Olymel, société en commandite et Olymel inc. (soc. en commandite) Saint-Hyacinthe Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 1991-P FTQ Grève	Industries des aliments	439	23 925	2009-10-09 2010-01-04	Plancher d'emploi
Groupe Lacasse inc. Saint-Pie Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 2799 FTQ Lock-out	Industries du meuble et des articles d'ameublement	196	7 448	2010-01-04 2010-02-24	Sous-traitance
Université de Montréal Montréal Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec CSN Grève	Services d'enseignement	1 500	28 500	2010-02-15 2010-04-11	Charge de travail
Coloridé inc. Louiseville Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 145 FTQ Lock-out	Industries des produits en matière plastique	133	3 857	2010-04-02 2010-05-13	Augmentation générale des salaires

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Provigo Distribution inc. Saint-Laurent Syndicat des travailleurs et travailleuses de Provigo, Entrepôt Armand-Viau Québec Fédération du commerce CSN Lock-out	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	296	23 714	2010-04-03 2010-06-21	Sous-traitance
Commission scolaire des Trois-Lacs Vaudreuil-Dorion Syndicat de l'enseignement des Seigneuries Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	624	624	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles Saint-Eustache Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	1 668	1 668	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire du Val-des-Cerfs Granby Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	1 751	1 751	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles Saint-Eustache Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	1 448	1 448	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire de Montréal Montréal Alliance des professeures et professeurs de Montréal Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	8 353	8 353	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire des Draveurs Gatineau Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	1 247	1 247	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées Buckingham Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	257	257	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées Buckingham Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	255	255	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais Saint-Rédempteur Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	513	513	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais Saint-Rédempteur Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	450	450	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys Saint-Laurent Syndicat de l'enseignement de l'ouest de Montréal Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	4 070	4 070	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire de Laval Laval Syndicat de l'enseignement de la région de Laval Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	5 298	5 298	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île Montréal Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île Fédération autonome de l'enseignement IND Grève	Services d'enseignement	2 500	2 500	2010-06-08 2010-06-08	Plancher d'emploi
Sleeman Unibroue inc. Lachine Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sleeman Unibroue Fédération du commerce CSN Grève	Industries des boissons	100	200	2010-06-21 2010-06-28	Plancher d'emploi
Capital H.R.S. inc. Québec Teamsters Québec, section locale 1999 FTQ Grève	Restauration	280	280	2010-07-19 2010-07-19	Augmentation générale des salaires

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Association des employeurs maritimes Montréal Syndicat des Débardeurs, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 375 FTQ Lock-out	Transports	830	3 320	2010-07-19 2010-07-22	Sécurité d'emploi
SSQ, Société d'assurances générales inc. Québec Syndicat des salarié-e-s de SSQ, Société d'assurances générales Fédération du commerce CSN Grève	Société des assurances	332	332	2010-10-06 2010-10-08	Diminution générale des salaires
Emballages Smurfit-Stone Canada inc. Montréal Syndicat Unik La Tuque, section locale 34 IND LOC Grève et lock-out	Industries du papier et des produits en papier	101	1 014	2010-11-09 2010-11-18	Prestation de retraite et assurance
Ville de Sherbrooke Sherbrooke Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2729 FTQ Grève	Services des administrations locales	285	2 569	2010-12-26 2011-01-07	Augmentation générale des salaires

Annexe III

Définition des concepts

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multipliés par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui s'appliquent à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.